

la monnaie et les instruments de crédit utilisés par le public ne pouvaient pas, en droit et en équité, être détenus, contrôlés ou utilisés par les particuliers ou les corporations". Puis plus loin, cet organisme recommande que l'Etat "prenne les mesures nécessaires pour assumer la responsabilité de l'utilisation de la monnaie et du service de crédit du peuple comme d'un service public pour les citoyens canadiens." Des administrations ministérielles antérieures sont critiquées dans cet exposé pour avoir délégué cette responsabilité aux corporations sans mandat du peuple.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Noseworthy, me permettriez-vous de vous dire que pendant votre absence, ce matin, cette question a été étudiée à fond par M. Coldwell.

M. NOSEWORTHY: Je ne prendrai qu'un instant. Je constate que la principale raison de cette assertion est que les institutions bancaires en particulier n'ont pas servi le public en général et n'ont pas répondu principalement aux besoins de la classe agricole. Une foule d'exemples ont été cités, quelques-uns concernant les années avant 1917 et d'autres, celles avant 1924. Le gouverneur de la Banque du Canada et le président de l'Association des banquiers ont déclaré au Comité que les difficultés éprouvées au cours des années de crise n'avaient pas été causées par les banques qui refusaient de prêter, mais bien par les cultivateurs et les hommes d'affaires qui ne voulaient pas emprunter. Si cela n'a pas déjà été fait, j'aimerais à avoir vos commentaires sur ce point.

D. A mon avis, quiconque a fait cette déclaration a outrepassé les limites.

M. BLACKMORE: Très bien. Très bien. Tout à fait imaginaire.

Le TÉMOIN: Il n'y a pas de doute sur ce point. Le cultivateur, tout comme les autres, a contracté l'habitude de se rendre à la banque et de faire des arrangements de crédit, périodiquement, régulièrement. C'était sa manière d'exploiter son entreprise.

M. BLACKMORE: Bravo! Bravo!

Le TÉMOIN: Et lorsque la débâcle s'est produite à la fin de l'année 1929, le cultivateur ordinaire, et je pourrais ajouter l'homme d'affaires ordinaire, n'a pas su ce qui s'était produit. Il a continué à vouloir faire des affaires de la même manière et il s'est adressé aux banques. Je pourrais vous nommer un grand nombre d'agriculteurs qui se sont adressés à la banque pour obtenir de nouveau du crédit et la première chose qu'on leur a répondu, lorsqu'ils se sont présentés à la banque pour obtenir ce crédit, était: "Je suis peiné; non seulement je ne peux pas vous avancer davantage, mais il nous faut des garanties additionnelles pour le montant que vous devez déjà."

M. BLACKMORE: Bravo! Bravo! Cela s'est produit partout.

Le TÉMOIN: Et les banques ont demandé et ont obtenu des deuxièmes hypothèques sur les propriétés et des hypothèques sur les instruments aratoires. Peu m'importe quels sont les banquiers; s'ils ont déclaré que le crédit était disponible, librement disponible aux cultivateurs, c'est faux, sauf peut-être dans un cas. Un banquier a pu dire "Nous avons du crédit disponible si vous êtes en mesure de nous fournir les mêmes garanties que vous nous avez fournies en 1928 ou en 1929."

M. BLACKMORE: Très bien. Très bien.

Le TÉMOIN: Lorsque tout se fut effondré, lorsque le prix du blé tomba à \$1.47 le boisseau, comme la chose s'est produite, et que vers la mi-mars il atteignit un dollar le boisseau et qu'avant la fin de 1929, il était rendu à 50 cents le boisseau, alors la garantie qu'on aurait pu offrir était disparue; et il n'y avait pas de cultivateur au pays en mesure de fournir en 1932 la même garantie que celle offerte au début de 1929; pas un seul.

M. BLACKMORE: Bravo! Bravo!

Le TÉMOIN: Comme je l'ai déjà dit, les banques ont toujours procédé de la même façon que le propriétaire d'un parapluie. S'il fait beau, il est toujours